

PROCES VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 28 MARS 2014

L'an deux mille quatorze, le vingt-huit du mois de mars à vingt heures zéro minute, les membres du Conseil Municipal de la commune de Palinges proclamés par le bureau électoral à la suite des opérations de scrutin du 23 mars 2014 se sont réunis dans la salle de la Mairie sur la convocation qui leur a été adressée par le Maire, conformément aux articles L.2121-7 et L.2121-8 du code général des collectivités territoriales (CGCT).

Etaient présents Mmes et MM. les conseillers municipaux :

- | | |
|----------------------------|---------------------------|
| 1- M. LORTON Paul | 11- M. BERLAND Stéphane |
| 2- Mme DESCOURS Céline | 12- Mme GERMAIN Yvonne |
| 3- M. LORTON Nicolas | 13- M. PICHARD Bruno |
| 4- Mme COLLIER Madeleine | 14- Mme LELIEVRE Nathalie |
| 5- M. KLEINGAERTNER Robert | 15- M. TRAMOY Jean-Louis |
| 6- Mme SEURRE Fabienne | 16- Mme PALLOT Annie |
| 7- M. FOURNIER Jimmy | 17- M. DEMORTIERE André |
| 8- Mme JAFFRE Agnès | 18- Mme BIRON Michèle |
| 9- M. MATHIAS Jean-Marc | 19- M. PALLOT Jean-Paul |
| 10- Mme CHAZEAU Geneviève | |

La séance a été ouverte sous la présidence de Mme PALLOT, Maire sortant, qui après l'appel nominal, a donné lecture des résultats constatés aux procès verbaux des élections et a déclaré installés : M. LORTON Paul. Mme DESCOURS Céline. M. LORTON Nicolas. Mme COLLIER Madeleine. M. KLEINGAERTNER Robert. Mme SEURRE Fabienne. M. FOURNIER Jimmy. Mme JAFFRE Agnès. M. MATHIAS Jean-Marc. Mme CHAZEAU Geneviève. M. BERLAND Stéphane. Mme GERMAIN Yvonne. M. PICHARD Bruno. Mme LELIEVRE Nathalie. M. TRAMOY Jean-Louis. Mme PALLOT Annie. M. DEMORTIERE André. Mme BIRON Michèle et M. PALLOT Jean-Paul dans leurs fonctions de conseillers municipaux.

Monsieur Paul LORTON, le plus âgé des membres du Conseil prend la présidence de la séance.

Monsieur Paul LORTON propose comme assesseurs la benjamine et le benjamin des membres à savoir Mme DESCOURS Céline et M. PICHARD Bruno. Le Conseil Municipal à l'unanimité accepte ces assesseurs.

Monsieur Paul LORTON propose comme secrétaire de séance M. Nicolas LORTON. Le Conseil Municipal à l'unanimité accepte ce secrétaire.

ELECTION DU MAIRE

Après consultation des membres du Conseil Municipal, sont candidats à la fonction de Maire :

- M. LORTON Paul
- Mme PALLOT Annie

Chaque conseiller municipal à l'appel de son nom a remis son bulletin de vote dans l'urne. Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

Nombre des bulletins trouvés dans l'urne :	19
Bulletins nuls ou litigieux :	0
Suffrages exprimés :	19
Majorité absolue :	10
Mme PALLOT Annie :	5 voix
M. LORTON Paul :	14 voix

Monsieur Paul LORTON ayant obtenu la majorité absolue a été proclamé Maire et a immédiatement été installé.

NOMBRE D'ADJOINTS

Monsieur le Maire propose de fixer le nombre d'adjoints à quatre.

Madame BIRON Michèle souhaite qu'il y ait à Palinges, comme la loi le prévoit au maximum, cinq adjoints.

Ces deux propositions sont mises au vote.

Le Conseil Municipal à la majorité, décide de créer quatre postes d'adjoints par 14 voix pour et 5 voix contre.

ELECTION DES ADJOINTS

Après consultation des membres du Conseil Municipal, deux listes d'adjoints sont proposées :

- Liste M. LORTON Nicolas :
 - 1^{er} adjoint M. LORTON Nicolas
 - 2^{ème} adjoint Mme COLLIER Madeleine

- 3^{ème} adjoint M. KLEINGAERTNER Robert
 - 4^{ème} adjoint Mme GERMAIN Yvonne
- Liste Mme PALLOT Annie
- 1^{er} adjoint Mme PALLOT Annie
 - 2^{ème} adjoint Mme BIRON Michèle
 - 3^{ème} adjoint M. DEMORTIERE André
 - 4^{ème} adjoint M. PALLOT Jean-Paul

Chaque conseiller municipal à l'appel de son nom a remis son bulletin de vote dans l'urne. Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

Nombre des bulletins trouvés dans l'urne :	19
Bulletins nuls ou litigieux :	0
Suffrages exprimés :	19
Majorité absolue :	10
Liste Mme PALLOT Annie :	5 voix
Liste M. LORTON Nicolas :	14 voix

Les candidats de la liste de Monsieur Nicolas LORTON ayant obtenu la majorité absolue ont été proclamés adjoints et ont immédiatement été installés dans l'ordre ci-dessous.

- 1^{er} adjoint M. LORTON Nicolas
- 2^{ème} adjoint Mme COLLIER Madeleine
- 3^{ème} adjoint M. KLEINGAERTNER Robert
- 4^{ème} adjoint Mme GERMAIN Yvonne

INDEMNITES MAIRE ET ADJOINTS

Monsieur le Maire propose que l'indemnité des élus soit fondée sur la base de l'indemnité accordée aux élus des communes de moins de 1000 habitants majorée au prorata de la population du différentiel des indemnités de fonction entre 1000 et 3500 habitants, ce qui équivaut à 75% de l'indemnité maximale à laquelle ils pourraient prétendre.

Pour le Maire, une indemnité basée mensuellement sur 75% des 43% de l'indice majoré 821 de la fonction publique soit $3801,47 \times 43\% \times 75\% = 1225,97$ Euros

Pour les adjoints, une indemnité basée mensuellement sur 75% des 16,5% de l'indice majoré 821 de la fonction publique soit $3801,47 \times 16,5\% \times 75\% = 470,43$ Euros

Monsieur Jean-Paul PALLOT intervient et déclare que l'indemnité pour le Maire au prorata de la population n'est que de 700 Euros environ.

Monsieur le Maire lui répond qu'il n'a ni écouté ni compris l'explication qui a été donnée à chacun auparavant.

On passe au vote

Le Conseil Municipal à la majorité, fixe l'indemnité de Maire à Monsieur Paul LORTON à 75% de l'indemnité maximale à laquelle il pourrait prétendre, basée mensuellement sur les 43% de l'indice majoré 821 de la fonction publique par 14 voix pour et 5 voix contre.

Le Conseil Municipal à la majorité, fixe l'indemnité des adjoints à 75% de l'indemnité maximale à laquelle ils pourraient prétendre, basée mensuellement sur les 16,5% de l'indice majoré 821 de la fonction publique par 14 voix pour et 5 voix contre.

DESIGNATION DES MEMBRES DES COMMISSIONS COMMUNALES, DES DELEGUES DES SYNDICATS, ASSOCIATIONS

Monsieur le Maire propose de désigner les membres des diverses commissions. Monsieur Paul LORTON, Maire, est président de droit de toutes les commissions.

Commission finances / immobilier :

Mmes BIRON Michèle. GERMAIN Yvonne. SEURRE Fabienne. MM. LORTON Nicolas et TRAMOY Jean-Louis.

Madame BIRON se référant à un texte qui, elle le reconnaît, ne fixe pas un nombre minimal ou maximal de membres, demande néanmoins que la liste d'opposition soit davantage représentée et dit qu'elle saisira le tribunal administratif.

Monsieur le Maire lui répond que le Conseil Municipal est souverain et propose à ce dernier de fixer le nombre des membres tout en respectant la proportionnalité.

Du vote, il ressort que le nombre de membres est arrêté à quatre pour la liste majoritaire et un pour la liste minoritaire par 14 voix pour et 5 voix contre.

Pour chacune des commissions, chaque liste désigne ses représentants.

Commission voirie / eau / assainissement / éclairage / information :

MM. DEMORTIERE André. LORTON Nicolas. KLEINGAERTNER Robert. FOURNIER Jimmy et BERLAND Stéphane.

Commission personnel / travaux / affaires agricoles :

Mmes PALLOT Annie. COLLIER Madeleine. MM. FOURNIER Jimmy. PICHARD Bruno et TRAMOY Jean-Louis.

Commission jeunesse / culture / associations / sport / école / enfance :

Mmes CHAZEAU Geneviève. DESCOURS Céline. LELIEVRE Nathalie. MM. PALLOT Jean-Paul et MATHIAS Jean-Marc.

Sécurité routière :

A l'unanimité, le Conseil Municipal désigne Monsieur DEMORTIERE André délégué sécurité routière.

Défense :

A l'unanimité, le Conseil Municipal désigne Monsieur TRAMOY Jean-Louis délégué défense.

Madame JAFFRE Agnès demande à quitter la séance à 20H43.

Monsieur le Maire lui répond qu'elle est libre.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20H45.

*